

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T047-2025

Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public, 9 route du Coq Gaulois, en agglomération Prolongation de l'arrêté n°28/2025

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 26 mars 2025 de Monsieur CASTERA Christian, pour la société VALLIN TP, pour des travaux au 9 route du Cog Gaulois,

Vu la permission de voirie de la COPAMO n°25-038 en date du 04/03/25,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

- <u>ARTICLE 1</u>: La route du Coq Gaulois sera rétrécie à la circulation pendant les travaux. Un alternat manuel par feux tricolores devra être mis en place.
- ARTICLE 2 : L'accès aux riverains sera préservé. La mise en place d'une plaque de chantier devra être effectuée. Une signalisation particulière pour les piétons devra être mise en place.
- ARTICLE 2 : Cette autorisation est prolongée du lundi 31 mars 2025 au mercredi 02 avril 2025 de 8h à 17h

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

- <u>ARTICLE 3</u>: La société VALLIN TP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.
- ARTICLE 4: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société VALLIN TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- <u>ARTICLE 5</u>: Ampliation du présent arrêté sera transmise :
 - à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
 - à Madame la Directrice Générale des Services,
 - à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
 - à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
 - à Monsieur CASTERA Christian

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 27 mars 2025

le Maire, Arnaud SAVOIE

Affiché le : 24 (03/25



